

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE SUIVI

1. ACTEURS

- Porteur de projet
- Membre du groupe de suivi
- Collaborateur de l'administration (SJAC)
- Membre du COPIL
- Mandataire privé
- Services communaux/cantonaux

2. ROLE ET RELATIONS

Accompagnement

Le membre du groupe de suivi :

- est à disposition des personnes qui souhaitent proposer leurs idées
- rencontre les porteurs de projet
- explicite la marche à suivre pour poser un projet
- clarifie la demande et précise le dossier, à l'aide des fiches projets
- soutient et accompagne le porteur de projets, du dépôt du projet auprès du COPIL jusqu'à sa réalisation éventuelle
- en cas de demande explicite du porteur de projet le membre du groupe de suivi peut accompagner le porteur de projet lors de son audition auprès du COPIL
- en aucun cas, un membre du groupe de suivi fait le travail à la place du porteur de projet, il a un rôle de soutien et d'accompagnement mais il n'est pas subsidiaire au porteur de projet

Recherche

Avant le dépôt d'un projet le membre du groupe de suivi doit impérativement faire des recherches, afin de savoir si un projet similaire a déjà été proposé. Pour cela il est souhaitable de s'appuyer sur :

- la liste du suivi des projets
- les rapports d'activité du contrat de quartier
- les liens avec l'administration ou les autorités communales

pour présenter au mieux un projet auprès du COPIL et éviter une perte de temps voir de motivation pour chacun des acteurs concernés.

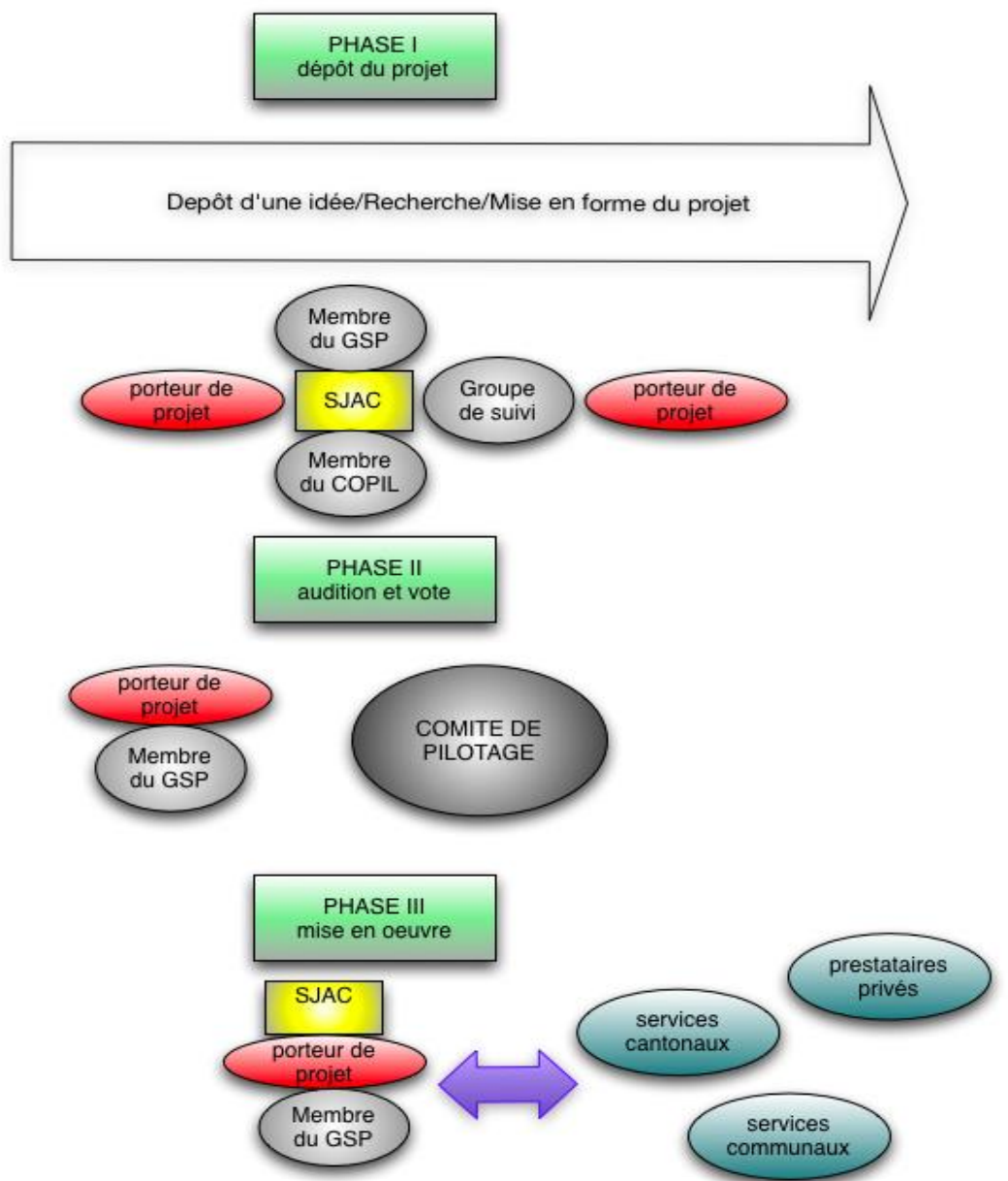
Echanges

Le groupe de suivi se rencontre régulièrement pour échanger les compétences et partager les avancées dans chacun des projets suivis. Le partage des expériences a pour but de développer les compétences du groupe.

Créer les liens mettre en réseau

Les membres du groupe de suivi doivent faciliter la prise de contact avec les personnes qui peuvent faire avancer un projet. Le membre du groupe de suivi est un facilitateur dans cette prise de contact, il met en liens les porteurs de projet avec les personnes appropriées.

Schéma relationnel



3. FONCTIONNEMENT

Etapes

- une première rencontre avec le porteur de projet pour clarifier la demande et structurer le projet à l'aide de la grille des critères d'évaluation
- si les conditions minimum sont remplies, le membre du groupe de suivi accepte de suivre le projet ou de le transmettre à d'autres acteurs en fonction des compétences requises ou des moyens à disposition
- puis élaborer des objectifs réalisables afin de réaliser un dossier le plus complet possible à l'intention du COPIL Constitution du dossier, des données récoltées. (Budgets-documents-constitution en association)
- Transfert des informations au COPIL et préparation à l'audition
- Retour de la décision ou du préavis auprès du porteur de projet
- Mise en œuvre du projet
- Suivi et aide à la résolution de problèmes
- Evaluation périodique
- Présentation du projet lors de l'assemblée générale

Evaluation

Le groupe de suivi souhaite évaluer son fonctionnement de manière annuel. Il définit son ou ses propres objectifs en début de saison qu'il évalue tout au long de l'année et de manière formel lors de l'assemblée générale.